

## La Métropole affirme une politique cyclable ambitieuse pour faire franchir une étape au territoire

La Métropole souhaite faire de son territoire un exemple en matière de mobilité intelligente et durable. Réduire l'impact environnemental en accélérant fortement le développement des modes de déplacements doux est aujourd'hui une priorité. Dans la continuité des nombreuses actions engagées, elle souhaite réaffirmer son soutien au développement de la pratique du vélo en définissant une politique cyclable ambitieuse et des engagements concrets.

Engagée dans la transition écologique à travers la COP 21 locale, la Métropole mène une politique de mobilité très ambitieuse, notamment via le projet Normandie Mobilité Intelligente pour Tous, présenté à l'appel à projets national « Territoire d'innovation – grande ambition » (TIGA) du 3<sup>ème</sup> volet du Programme d'investissements d'avenir (PIA3), qui porte une ambition de transformation profonde de la façon de se déplacer. L'objectif affirmé est d'assurer une continuité totale des déplacements et de diminuer significativement l'usage de la voiture individuelle en développant de nouveaux outils opérationnels pour l'intermodalité. Les résultats de l'Enquête Ménages Déplacements menée par la Métropole ont mis en évidence des marges de progression importantes : 28% des déplacements réalisés en voiture sur le territoire font moins de 2 km et 54% font moins de 5 km, là où le vélo pourrait être utilisé plus largement. La part modale consacrée au vélo est aujourd'hui de 1% sur le territoire (2,5% dans l'intra-boulevards rouennais), l'objectif affiché est d'atteindre 5% à 5 ans.

Le conseil métropolitain proposera d'ici la fin de l'année une **délibération stratégique globale** concernant la politique cyclable afin de définir des objectifs lisibles et mesurables, qui guideront les projets et les investissements à venir. Les objectifs de cette politique cyclable, mise en place par la Métropole, sont multiples : une ville apaisée (diminution de la pratique dite de l'auto solo / réduction des vitesses / réduction de l'usage de la voiture pour les déplacements courts), le partage de l'espace public et l'attractivité du territoire. Cette feuille de route est actuellement en cours d'élaboration, en concertation avec les élus, les acteurs du vélo, le monde économique et le grand public. Avant la fin de l'année, trois chantiers concrets sont engagés.

### Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE), d'un vélo pliable ou d'un vélo cargo

La Métropole souhaite rendre accessible à tous la prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et l'étendre à l'achat d'un vélo pliant. La topographie du territoire représente un frein à la pratique du vélo, l'assistance électrique constitue une solution adaptée mais l'acquisition d'un VAE représente un coût important. L'acquisition d'un vélo pliant présente quant à elle l'avantage de pouvoir emprunter les bus ou le métro sans aucune restriction et ainsi de profiter de trajets multimodaux répondant à tous les besoins. Enfin, il est intéressant pour les familles d'accompagner l'achat de vélos cargo. Afin d'accompagner les citoyens dans la démarche, la Métropole proposera donc une aide à l'achat, sans condition de ressources pour un montant significatif qui sera évalué, en concertation avec les associations et fixé lors du conseil métropolitain d'octobre 2018. La Métropole soutiendra l'achat de 1000 premiers vélos. Il s'agit de créer un véritable effet de levier et d'accélérer cette transition, essentielle pour le territoire.

Apaiser les centres-villes et les centres-bourgs en favorisant le partage de la voirie

Depuis sa prise de la compétence voirie – espaces publics en 2015, un des axes forts de la politique de la Métropole est d'apaiser les centres-villes et centres-bourgs en mettant en place des aménagements adaptés et des zones de rencontre ou des zones limitées à 30 km/h, permettant à chacun de se déplacer en sécurité. Ainsi, l'ensemble du cœur historique de Rouen, à l'intérieur des boulevards est classé en zone 30. En concertation avec les Maires titulaires des pouvoirs de Police, la Métropole souhaite élargir cette règle au plus grand nombre de communes du territoire afin de créer des centres apaisés et ainsi de promouvoir la pratique du vélo en ville. Dans ce cadre, un travail est notamment engagé afin d'harmoniser les conditions de la circulation des vélos sur les différents couloirs de bus et les plateformes TEOR, en concertation avec les associations et le personnel de la TCAR. L'objectif est de pouvoir mettre en place une règle commune à l'horizon de l'ouverture de la T4.

Accélérer la création d'aménagements cyclables et intégrer leur prise en compte dans chaque projet de voirie

Afin de développer l'usage de la marche et du vélo pour les déplacements du quotidien (travail, études, démarches, achats etc.), la Métropole s'engage à systématiser la prise en compte du vélo et de la marche dans l'ensemble des aménagements de l'espace public et à créer des aménagements dédiés au vélo lorsque cela est nécessaire dans le cadre de la politique de voirie ambitieuse qu'elle déploie depuis 2015 et qui prévoit autour de 50M€ d'investissements par an dans les 5 ans qui viennent. De nombreuses décisions structurantes ont déjà été prises pour compléter et étendre l'existant (**416km empruntables à vélo** dont 170 km d'aménagements dédiés aux cyclistes (dont 107 km de pistes), 150 km d'aménagements partagés avec les piétons, 6 km partagés avec les bus et 90 km sous forme d'itinéraires conseillés (véloroute du Val de Seine)). Ces aménagements majeurs seront complétés rapidement par des projets structurants tels que l'Avenue des Canadiens, la RD7 à Cléon- Saint-Aubin-les-Elbeuf, la voie verte entre Duclair et le Trait, la Route des fruits, l'itinéraire de la Vallée du Cailly, qui conduiront à la création de plus de 100km supplémentaires, complétés ensuite dans le cadre de la délibération stratégique qui sera proposée à la fin de l'année. L'enjeu est de programmer les aménagements qui permettront d'assurer la continuité des déplacements à vélos, en priorisant les axes qui concentrent le plus grand nombre de cyclistes potentiels. La concertation avec les associations de cyclistes et les services de la Métropole qui conçoivent et réalisent les aménagements sera renforcée et des ateliers sont programmés en juin avec les techniciens et élus des pôles de proximité afin de généraliser la prise en compte de la pratique du vélo dans les projets d'aménagement de l'espace public.

**La Métropole souhaite investir 10 millions d'euros par an pour améliorer la cohabitation piétons/cyclistes/automobilistes soit 20 euros par an et par habitant, plus du double des préconisations des associations (10€ par an et par habitant).**

À l'instar de la rénovation des voiries du territoire, l'objectif est d'obtenir un effet de rattrapage, condition nécessaire pour développer l'usage du vélo sur les trajets domicile-travail.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse de la Métropole Rouen Normandie

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 / 07 64 67 18 05